

La labellisation de nouveaux pôles "ecotechs"

Les six nouveaux pôles dédiés aux écotecnologies, dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets, de la construction et de l'énergie.

Il s'agit des pôles [Alsace Energivie](#), [Avenia](#), [Dream](#), [Eau](#), [Hydreos](#), [Team2](#).

Conformément au [souhait exprimé par le Premier ministre, le 24 septembre 2008](#), lors du lancement de la phase « 2.0 » de la politique des pôles de compétitivité, le Gouvernement a annoncé la réouverture, jusqu'au 2 octobre 2009, d'un créneau de dépôt de candidatures pour sélectionner un nombre restreint de nouveaux pôles de compétitivité, afin de compléter la couverture des thématiques liées aux écotecnologies tout en maintenant le niveau d'excellence et de visibilité visé par le dispositif.

L'émergence, la reconnaissance ainsi que le renforcement de compétences sur les territoires sont cruciaux pour que l'industrie nationale puisse fournir les technologies de demain permettant un développement durable de notre société et de nos industries, en réduisant leur impact environnemental.

La sélection des nouveaux pôles a reposé sur les mêmes critères et procédure que ceux de l'appel à candidatures ouvert depuis décembre 2004 et qui ont conduit à la sélection des pôles de compétitivité existants. Elle a tenu compte des domaines déjà couverts par les pôles de compétitivité existants et des synergies et complémentarités apportées. Les projets devront présenter les modalités de leur articulation avec ces pôles. Les résultats de cette sélection seront connus en fin d'année. Les dossiers de candidatures devaient être déposés auprès des préfets de région, avant le 2 octobre 2009.